

223C0924  
FR0000130338-FS0493

19 juin 2023

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VALEO**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2023, la société BlackRock, Inc. (55 East 52<sup>nd</sup> Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 357 408 actions VALEO<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,49% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral.

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 266 528 ADR VALEO (représentant 133 264 actions VALEO), (ii) 92 412 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèce, (iii) 599 056 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iv) 650 478 actions VALEO détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 210 033 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 243 501 944 actions représentant 262 604 227 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.